

CALCULER SON BAREME POUR LE MOUVEMENT (intra départemental)

- Si tu es PE2 :0 point
- Si tu es titulaire: 100 points.
- Le ou les points ZEP :...
- L'Ancienneté Générales des Services (A.G.S.): à consulter sur I-Prof. Elle est arrêtée au 31 décembre de l'année scolaire en cours c'est-à-dire, pour l'année 2009-2010, au 31/12/2009. Un point par an et 1/12 par mois :...
- Le point par enfant :... (si l'enfant est né avant le 31 décembre de l'année scolaire en cours donc pour l'année 2009-2010, au 31/12/2009.)

Exemple :

Ton AGS était de 8 ans et 2 mois, au 31/12/2009, donc $8 + 2/12$ points (2 /12 car 2 mois sur 12 mois).

Deux enfants: donc 2 points.

Tu auras un barème de 110,167 (c'est à dire $100+8+0,167+2$).

(Les 2/12 donnent 0,16666... donc, arrondis au millième supérieur près, cela donne 0,167)